

CONSEIL MUNICIPALSEANCE PUBLIQUE DU 15 DECEMBRE 2025DELIBERATION

Conseillers en exercice : 24 - Présents : 13 - Votants : 18

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Groisy, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Henri CHAUMONTET, Maire.

Date de convocation : 9 décembre 2025

Etaient présents : Isabelle BASTID - Régis BLANC - Nathalie CHAPPET - Henri CHAUMONTET
Isabelle DUPANLOUP - Anaïs DURET - Jean LACHAVANNE - Caroline LAMOUILLE - Philippe MANDEREAU
Mélanie OUVRY - Christophe SIBILLE - Philippe SIMONNET - Brian SINICKI - Béatrice VALLEJO

Etaient excusés : Fabienne ALTER - Nathalie BOCQUET - Daniel JORDANOU - Stephen MARTRES
Christelle MICHELIN

Etaient absents : Clément BERTA - Amélie CONTAT-FONTAINE - Gérard DUGAVE - Camille REMILLON -
David VERNEY

Pouvoirs : 5

Fabienne ALTER a donné pouvoir à Jean LACHAVANNE
Nathalie BOCQUET a donné pouvoir à Philippe SIMONNET
Daniel JOURDANOU a donné pouvoir à Béatrice VALLEJO
Stephen MARTRES a donné pouvoir à Isabelle DUPANLOUP
Christelle MICHELIN a donné pouvoir à Anaïs DURET

Quorum : 13

Secrétaire de séance : Mélanie OUVRY

**DEL N° 2025-102 – FINANCES – OCTROI D’UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR
DE L’ETABLISSEMENT D’HEBERGEMENT POUR PERSONNES AGEES
(EHPAD) SALEVE-GLIERES – 200, ROUTE DU CHATEAU 74570 GROISY :
APPROBATION**

Exposé de Béatrice VALLEJO, Adjointe au Social,

Vu le Code Général des Collectivités Locales (CGCT),

Vu le lancement de travaux de rénovation de plus de 8 millions d'euros il y a trois ans, par l'EHPAD Salève-Glières pour améliorer les conditions d'accueil de ses résidents,

Vu l'aggravation de la situation financière dudit établissement avec la pandémie de COVID et l'instauration de la loi SEGUR générant une réévaluation des salaires, sans compter l'augmentation du coût du matériel et des fluides,

Vu la nécessité de suspendre les travaux précités par l'EHPAD Salève-Glières qui subit actuellement un déficit de plus d'1,5 millions d'euros,

Considérant les subventions exceptionnelles déjà octroyées par d'autres collectivités en faveur de l'EHPAD Salève-Glières afin de soutenir cet établissement dans sa situation économique délicate et pour maintenir l'offre de soins sur le territoire,

Le Maire, étant également Président du Conseil d'Administration de l'EHPAD Salève-Glières, il ne prend pas part au vote,

Au vu de l'exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- attribue une subvention exceptionnelle de 8 450 € en faveur de l'EHPAD Salève-Glières,
- dit que les crédits sont prévus au budget principal 2025, chapitre 65,
- autorise le Maire ou son Représentant à signer toutes pièces administratives et comptables s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

La Secrétaire de séance,
Mélanie OUVRY




Christophe SIBILLE,
Maire-Adjoint



Acte certifié exécutoire :
Télétransmis en Préfecture le : **19/12/2025**
Publié le : **19/12/2025**
Le Maire-Adjoint
Christophe SIBILLE

